

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 novembre 2014**

Le quatorze novembre deux mille quatorze à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Alexandre TCHERNETZKY, Emilie GERMAIN, Anthony BOTTIN, Dominique LAMBERT.

Absents excusés : M. Didier CAULLET donne pouvoir à Alexandre TCHERNETZKY ; M. Alain SEGUIN donne pouvoir à Laetitia VARET ; Mme Mireille BRISSET.

Emilie Germain est élue secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

- Délibération des indemnités du receveur :

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de budget et de conseils du receveur de la trésorerie à un taux de 80%.

- Délibération concernant la taxe d'aménagement : prorogation et taux :

Le Conseil Municipal décide de proroger cette taxe et maintient son taux à 2,5%. Elle sera reconduite d'année en année sauf délibération contraire.

- Proposition d'un courrier collectif du Conseil Municipal pour l'enquête publique concernant la déviation :

Le Conseil Municipal approuve le courrier collectif à l'unanimité, il sera remis au commissaire enquêteur.

- Lancement officiel du site internet de la commune www.reclainville.fr :

Le Conseil Municipal approuve le site internet 'www.reclainville.fr'. Il faudra inscrire l'adresse du site sur les documents officiels. Les habitants pourront entre autre y faire leurs demandes d'assainissement, les demandes de réservation de la salle communale et trouver toutes les informations utiles sur la vie de la commune.

- Date du goûter de Noël :

Le Conseil Municipal fixe la date du goûter de Noël au samedi 13 décembre à 16h30 à la salle communale. Celui-ci est organisé par la commune qui s'occupe des colis pour les personnes âgées et des cadeaux pour les enfants ainsi que par l'association la clé des champs qui se charge du goûter.

- Date de la galette :

Le Conseil Municipal fixe la date de la galette au dimanche 11 janvier à 16h. Les inscriptions peuvent d'ores et déjà se faire sur le site internet de la commune, une invitation sera tout de même distribuée dans les boîtes aux lettres.

- Planification de travaux divers :

- Le nettoyage du château d'eau par les membres du Conseil Municipal sera effectué le samedi 29 novembre entre 9h et 12h.
- Le nettoyage des parterres de fleurs devant la mairie se fera le samedi 29 novembre en matinée et dans l'après-midi par les membres du Conseil Municipal ; les plantations se feront par la suite.
- Un devis va être demandé pour la mise aux normes d'un accès handicapé pour la mairie.
- La réserve à incendie de Moinville la Bourreau présente une infiltration par l'extérieur ce qui empêche une étanchéification. Il y a une solution qui serait de bâcher la réserve mais empêcherait donc de la vider (demande de devis à la société Villedieu).
- Gilles Laurent reprend le dossier mare de Villeneuve Languedoc.
- Un vitrail de l'église est abîmé, un artisan verrier est venu chiffrer les réparations et donne un devis de 485,25€ TTC pour dépose, restauration et repose du vitrail. Le Conseil Municipal approuve ce devis.
- Stockage des archives de la Mairie ; le conseil décide de racheter une armoire pour pouvoir y stocker les archives et mettre des dossiers suspendus dans les armoires existantes.

- Achats à prévoir :

Décoration de Noël : le conseil décide de racheter 1 à 2 guirlandes.

- Questions diverses :

- M CAULLET demande où sont les plantations qui devaient être faites par l'entreprise Caussade au niveau du hangar à l'entrée du village : Laetitia Varet répond que le terrassement et la pelouse ont été faits, les plantations seront réalisées mais en aucun cas elles ne cacheront le hangar.
- Aménagement de sécurité du bourg : Début des travaux le 24 novembre.
- Comptage du flot de véhicule traversant Réclainville : le comptage a eu lieu début octobre 2014 et dénombre 1600 véhicules par jour dont 350 poids-lourds. Il y a plus de poids lourds dans le sens Ouarville vers Boisville la St Père malgré l'itinéraire recommandé.
- Gilles Laurent a acheté une pendule pour remplacer celle de la mairie qui ne fonctionnait plus.
- Un spot d'éclairage derrière l'église ne fonctionne plus : voir avec l'entreprise Egelec de Voves.

Information : Une permanence aura lieu le mercredi 31 Décembre de 10H à 12H pour les inscriptions sur les listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45